

# MAIRIE DE DOMARIN

## DELIBERATION n° 43/2026

Le huit juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 01 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. RIGHINI, X. MOIROUD, V. BRESSAUD, C. GOY, S. GUINET, N. HUVET, G. MAMY, S. MECHRIR, A. PICARD-MASI, M. PRADELS, E. ROZIER, V. CABANEL, C. GAGEY, S. LERMIGEAUX-BARBERET, A. STEINMETZ,

POUVOIR : JP. MARTINAK à S. MECHRIR

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier MOIROUD

OBJET : FINANCES - Budget Principal - Subvention 2026 au CCAS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la subvention à verser au CCAS pour son fonctionnement au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser au CCAS la somme 15 000 € (Quinze mille euros) pour l'année 2026.

Déclare que cette somme sera inscrite au Budget Principal 2026.

Le Maire,  
Lionel MILLARDET



Transmise en Sous-Préfecture le 11 juin 2026